

## Infos - Souscriptions

☎ **09 87 67 54 75**

Un rappel gratuit pour

- Réduire ma facture d'énergie
- Mettre le compteur à mon nom

- Acteurs
- Tarifs
- Décomposition du prix
- Marché de l'électricité
- Tribunes
- FAQ

Bien choisir et changer la puissance de son compteur (kVA)

Comment bénéficier du tarif de première nécessité ?

Comment choisir la puissance compteur ?

Dois-je être présent pour le relevé du compteur EDF ?

Est-ce que les hausses de tarif EDF sont légales ?

Les grandes lois

Quand vais-je avoir un compteur Linky ?

Quel prix du kWh d'électricité faut-il accepter de payer ?

Quelle place pour l'électricité dans les exports français ?

Accueil » FAQ

# Bien choisir et changer la puissance de son compteur (kVA)

Recommander Partager 4 Tweet 0 G+1 2

**La puissance d'un compteur électrique doit être correctement fixée, ni trop élevée pour éviter le gaspillage, ni trop basse pour éviter les disjonctions. La puissance correspond à votre consommation maximale d'électricité à un instant T : plus elle est élevée, plus vous pouvez utiliser d'appareils électriques puissants fonctionnant simultanément dans le logement. Il s'agit ainsi d'un droit de tirage sur le réseau à un moment T. Plus la puissance est élevée, plus l'abonnement à l'électricité est cher.**



### INFORMATIONS OU DEVIS ÉLECTRICITÉ MOINS CHÈRE

**09 87 67 54 75** (Web-Energie - lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 9H-18H)  
Rappel gratuit

## Sommaire :

- I. Qu'est-ce que la puissance d'un compteur électrique ?
- II. Quelle puissance pour votre logement ?
- III. Changer la puissance de son compteur : guide pratique
- IV. La puissance des appareils électriques du quotidien

## 1. Qu'est-ce que la puissance d'un compteur électrique ?

La **puissance d'un compteur électrique** est exprimée en kilovoltampère (kVA) ou en kilowatt (kW). Les kVA mesurent la **puissance électrique** apparente, alors que le kilowatt est une unité de mesure de la puissance active. **Il est généralement admis qu'1 kVA = 1 kW.** La puissance du compteur représente la quantité d'énergie consommée par unité de temps, c'est-à-dire l'aptitude de l'installation électrique d'un logement à faire fonctionner des appareils électriques simultanément. Il existe neuf paliers de puissance électrique pour les particuliers : de 3 kVA (la plus faible) à 36 kVA (la plus élevée).



La puissance (en kVA ou kWh) est une notion différente de la consommation (en kWh). Par exemple, un sèche-cheveux de puissance 2000 W (=2 kW) consommera 2000 Wh (=2 kWh) en fonctionnement à pleine puissance pendant une heure. La **puissance électrique** d'une installation peut être élevée et la **consommation** faible si les appareils électriques sont utilisés peu souvent (ex : cas d'une résidence secondaire avec une piscine chauffée).